



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 88

Question écrite n° 40257

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les économies budgétaires dans le cadre de la résorption de la dette publique. Il désire savoir si ces mesures auront des incidences sur l'aménagement de la RN 88 dans le département de la Lozère.

Texte de la réponse

Depuis 2002, les difficultés conjoncturelles de financement des contrats de plan entre l'État et les régions, dans le contexte impératif de maîtrise des finances publiques, imposent une sélectivité accrue dans le choix des opérations. En effet, les enveloppes disponibles doivent prioritairement être affectées à la poursuite des opérations déjà engagées. Les efforts sont donc axés sur les opérations présentant le meilleur rapport entre les crédits mobilisés et le gain pour la société, sur les plans de la sécurité routière, du développement économique et de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi, malgré ces difficultés, le Gouvernement avait décidé en 2003 de mettre en place 22 millions d'euros d'autorisations de programme dans le seul département de la Lozère pour le lancement des travaux de la route nationale 88 qui contribue fortement au désenclavement de ce département. Cet effort exceptionnel s'est poursuivi cette année, dans un contexte délicat, avec l'attribution de 7 millions d'euros permettant de poursuivre cet aménagement. Ainsi, la situation de la Lozère mobilise toute l'attention du ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer et, globalement, l'incidence des mesures de régulation budgétaire sur la réalisation des infrastructures dans ce département reste limitée.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40257

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3941

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6453